

Promotion d'une école de la diversité et de la réussite

La scolarisation des enfants handicapés

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées offre désormais aux enfants handicapés le droit d'être scolarisés, en milieu classique ou de manière complémentaire au sein d'établissements ou de services médico-sociaux.

Cette scolarité s'organise au travers d'un projet personnalisé de scolarisation (PPS) qui formalise les décisions relatives à la scolarisation de l'élève prises par les instances ad hoc de la "maison départementale des personnes handicapées" (MDPH) : [présence d'un auxiliaire de vie scolaire, attribution de matériel pédagogique adapté, aménagement du cursus scolaire, accueil dans une structure spécialisée, etc.](#)

En cinq ans, le nombre d'élèves handicapés scolarisés a augmenté de 75 %, passant de 89 000 pendant l'année scolaire 2002-2003 à 155 000 en 2006-2007 ([dont 111 083 dans le 1^{er} degré et 44 278 dans le 2nd degré](#)).

Pour la rentrée 2007, afin d'assurer la scolarisation des élèves dans les meilleures conditions, **Xavier Darcos a engagé un plan d'action** pour renforcer les moyens d'accompagnement, collectifs ou individuels, des enfants handicapés scolarisés en milieu ordinaire.

Les dispositifs collectifs : une plus grande couverture du territoire par des classes d'intégration scolaire (CLIS) et les unités pédagogiques d'intégration (UPI)

L'adaptation pédagogique pour la scolarisation au sein des établissements scolaires par des dispositifs collectifs se développe sous forme de classes d'intégration scolaire (CLIS, au nombre de 3 950) dans le premier degré et d'unités pédagogiques d'intégration (UPI) dans le second degré.

À la rentrée 2007, **200 unités pédagogiques d'intégration (UPI) supplémentaires seront ouvertes** portant leur nombre total à plus de 1 200.

Ce déploiement s'inscrit dans l'**objectif** de Xavier Darcos d'ouvrir **2 000 UPI à l'horizon 2010** afin que l'ensemble du territoire soit couvert par ces structures collectives spécialement adaptées à la scolarisation des enfants handicapés.

Une très forte augmentation des moyens d'accompagnement individuel à la rentrée 2007

Les mesures d'accompagnement individuel destinées à permettre la scolarisation en milieu ordinaire des élèves handicapés sont de plus en plus nombreuses et diverses. En 2006-2007, près de 28 000 élèves ont ainsi pu bénéficier d'un tel accompagnement.

L'accompagnement humain est le plus demandé et repose principalement sur des aides généralistes apportées par les auxiliaires de vie scolaire - individuels (AVS-I).

À la rentrée 2007, 2 700 auxiliaires de vie scolaire supplémentaires seront recrutés portant à 16 000 le nombre d'emplois d'AVS.

Par ailleurs, certains élèves et étudiants en lycée nécessitent des aides humaines très spécialisées : codeurs, interprètes de langue des signes française (LSF) ou preneurs de notes, etc.

Des enseignants référents formés et compétents

Les enseignants référents sont les interlocuteurs premiers des familles faisant le choix de scolariser leur enfant handicapé en milieu ordinaire. Ils sont également les premières personnes "ressource" que les enseignants peuvent solliciter pour les aider à prendre en charge ces élèves.

Ce sont eux qui animent les "équipes de suivi de la scolarisation" de chaque jeune, équipe composée des parents et des professionnels concourant à sa scolarisation, pour s'assurer de l'effectivité de la mise en œuvre du projet personnalisé et en évaluer les effets.

Ces personnels spécialisés joueront de plus en plus un rôle central de cheville ouvrière dans l'organisation et le suivi des parcours souvent complexes des élèves handicapés, en lien constant avec tous les partenaires internes et externes de cette scolarisation.

À la rentrée 2007, le nombre d'enseignants référents passera de 1 100 à près de 1 200.